

Mission en Côte d'Ivoire à Grand Bassam

Du dimanche 29 octobre au 2 novembre 2014



Rapport de mission



Etat au début du siècle

Palais de Justice de Grand Bassam, Etat au début du siècle, carte postale ancienne

Mission effectuée par Michel Goutal
Architecte en chef des Monuments historiques
Agence GOUTAL, Architectes
110, rue du Fbg Poissonnière - 75 010 PARIS
Tél. : 01.42.59.18.17 - Fax : 01.42.59.59.16
mail : architectes@mgoutal.fr

Mission en Côte d'Ivoire à Grand Bassam

Du dimanche 29 octobre au 2 novembre 2014



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Rapport de mission

Mission effectuée par Michel Goutal dans le cadre de la Convention France-UNESCO
Architecte en chef des Monuments historiques

Agence GOUTAL, Architectes
110, rue du Fbg Poissonnière - 75 010 PARIS
Tél. : 01.42.59.18.17 - Fax : 01.42.59.59.16
mail : architectes@mgoutal.fr

SOMMAIRE

Contexte et objectifs de la mission	p. 4
Déroulé	p. 5
Cadre du projet de restauration	p.6
Etat de la situation à Grand Bassam	p. 7
Etat de l'ancien Palais de Justice	p. 10
Remarques sur la structure	p. 16
La question des matériaux	p. 17
Usage	p. 19
Rencontre avec l'Ordre national des architectes de Côte d'Ivoire	p. 20
Conclusions : Pour l'ancien Palais de justice	p. 21
Schéma résumant les actions à mener	p. 23
Annexes :	p. 24
Annexe 1 // Mission en Côte d'Ivoire / Programme	p. 24
Annexe 2 // Mission en Côte d'Ivoire / Contacts	p.26

Contexte et objectifs de la mission

La mission d'assistance technique à Grand Bassam en Côte d'Ivoire effectuée du dimanche 29 octobre au 2 novembre 2014 répond à une requête générale d'assistance technique pour la sauvegarde et la mise en valeur de la Ville Historique de Grand Bassam sollicitée en mai 2014 par le Ministre de la Culture et de la Francophonie et une requête plus spécifique d'appui à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'ancien Palais de Justice formulée en septembre 2014 par la Direction des infrastructures et des Equipements Culturels du Ministère.

Les principaux objectifs de la mission étaient d'apporter un appui aux autorités ivoiriennes et de faire un diagnostic détaillé de l'état sanitaire et de conservation, ainsi que des valeurs patrimoniales de l'édifice afin d'élaborer des orientations concernant la restauration et le plan d'intervention et formuler des conseils pour aider à préciser la programmation de l'édifice. Elle aura également pour objectif d'appuyer la maîtrise d'ouvrage et à mettre en place un processus d'accompagnement et de formation de la maîtrise d'œuvre.

La mission a été mise en œuvre dans le cadre de la Convention France-UNESCO. Elle s'inscrit dans la suite de la mission réalisée en octobre 2013 par Monsieur Frédéric Auclair qui avait effectué un diagnostic d'ensemble également dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

Le présent rapport fourni :

- un point sur l'état de la situation à Grand Bassam ;
- une synthèse générale sur l'édifice et son état de conservation ;
- des recommandations concernant le devenir de l'édifice, usage et fonction et des recommandations pour la restauration du palais de justice ;
- des recommandations concernant l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et l'appui et la formation à la maîtrise d'œuvre et un bilan sur les études à conduire concernant l'authenticité des éléments, leurs états et les études documentaires nécessaires ;
- des suggestions concernant les besoins en matière d'assistance technique spécifique ;
- le programme détaillé de la mission et la liste des personnes rencontrées en Annexe

Je tiens à remercier tout particulièrement les représentants du ministère de la Culture, de la Maison du patrimoine et les représentants de la Mairie de Grand Bassam pour leur chaleureux accueil et leurs disponibilités ainsi que la qualité de l'organisation de la mission.

Déroulé

La mission a effectivement commencé le :

JEUDI 30 OCTOBRE à 10 H 30 par une présentation de l'objet de la mission avec :

- Mr. Coulibaly DIAKITE Directeur des Infrastructures et Economiques de la Côte d'Ivoire
- Mr Fernand SEKONGO Conseiller technique du Ministre de la Culture et de la Francophonie
- Mr Sylvain TIEGBE Directeur de la Maison du Patrimoine (MPC)
- Mme CAMARA Représentant l'antenne nationale de l'UNESCO en Côte d'Ivoire (DIEC)

11 h 30 La même délégation est allée saluer le Préfet de Grand Bassam

Déjeuner

14 h 00 Rencontre avec le Maire de Grand Bassam

15 H 30 Rencontre avec le Comité local de gestion

VENDREDI 31 OCTOBRE

- Cette journée a été consacrée aux échanges techniques avec les professionnels du bâtiment.

09 H 00 - 10 h 00 Visite du site du phare

10 h 00 Réunion à la MPC pour faire le point avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie, les architectes conseils de celui-ci, le Cabinet ACA (Mrs SOSSAH et NADO) ainsi que l'entreprise adjudicataire du marché (Entreprise DAY Construction.)

11 h00 - 13 H 00 Visite du site de l'ancien tribunal avec tous les acteurs de la réunion précédente.

Déjeuner

14 H00 – 16 H 00 Débriefing du matin

SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE

08 h 00 - 09 h 00 Débriefing dans le bureau du Préfet et en présence des représentants du Ministère (Mr DIAKITE en tête), de l'UNESCO, ainsi que du cabinet d'architectes, ACA.

09 h 00 – 10 h 00 Compte-rendu rapide de la mission auprès du Ministre de la Culture et du Premier Ministre, en visite à Grand Bassam à l'occasion de l'Abissa.

RETOUR VERS ABIDJAN ET DEJEUNER

15 H 30 – 17 h 30 Réunion avec le Président, la Vice-Présidente de l'ordre des architectes et le cabinet ACA sur la nécessité de développer une politique de formation des architectes à la restauration du Patrimoine Architectural, et de sensibiliser les autorités et les Maîtres d'ouvrage.

17 H 30 - 18 H00 Visite rapide de l'ancien quartier du Plateau

RETOUR A L'AEROPORT DE PORT-BOUËT

Cadre du projet de restauration

D'après ce que nous savons, le projet de restauration de l'ancien Palais de justice relève de l'autorité du Ministère de la Culture et plus particulièrement de la Direction des Infrastructures et des Équipements Culturels qui doit assurer le financement de l'opération et le contrôle de la mise en œuvre du projet et de la qualité de l'intervention en lien avec la Maison du patrimoine qui est le gestionnaire du bien Ville Historique de Grand Bassam. Pour mémoire, le projet de restauration de l'ancien Palais de Justice est né d'une concertation avec la Ville de Grand Bassam pour réaliser une opération exemplaire sur un édifice emblématique.

A la suite d'une série d'appel d'offre, la société DAY-Construction a été retenue pour effectuer les travaux.

Cette société n'a pas particulièrement d'expérience en matière de restauration de Monuments Historiques, mais de toute manière aucune entreprise en Côte d'Ivoire n'a d'expérience reconnue et de savoir-faire spécifique pour conduire ce type de chantier, c'est pourquoi les premiers appels d'offres furent infructueux et c'est précisément pour cela qu'à termes les autorités nationales ont optées pour la sélection d'une entreprise non spécialisée à former et accompagner dans le cadre d'un chantier pilote de formation. Un des enjeux pour la conduite de ce projet sera la formation et l'accompagnement de l'entreprise pendant toute l'opération pour assurer une mise en œuvre qui réponde au standard internationaux en matière de mise en œuvre et de restauration de monuments historiques. L'impératif de qualité est exigé pour un édifice remarquable parti de la Ville Historique de Grand Bassam inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012. Le Ministère et la Ville comptent beaucoup sur la coopération internationale qui a été développée avec le Centre du patrimoine mondial et l'expertise de la Convention France-UNESCO.

Il est à noter que le Ministère de la Culture et la Mairie de Grand Bassam se sont dotés respectivement d'architectes conseils, ce qui est une excellente démarche.

Toutefois, à notre connaissance, il n'y pas à ce jour de maître d'œuvre identifié. Or c'est absolument essentiel pour la suite des opérations d'identifier un maître d'œuvre qui sera responsable du projet.

S'il n'y a pas de maîtrise d'œuvre qualifié et expérimenté en matière de restauration du patrimoine, il faut encourager la mise en place d'un système d'accompagnement et de formation via la mise œuvre de ce chantier pilote et assurer le suivi et l'accompagnement pendant toute l'opération.

Il y a là un enjeu formidable de formation d'une nouvelle génération d'architectes africains du patrimoine et des corps de métiers spécialisés africains qui grâce à l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire pourront exercer ces savoir-faire pour la restauration et la mise en valeur des édifices de Grand Bassam et à termes en Côte d'Ivoire sur des sites patrimoniaux ou des édifices de valeurs patrimoniales à valoriser et à redécouvrir. La formation doit être une priorité car il s'agit de doter la Côte d'Ivoire de corps de professionnels qui sauront occuper un secteur spécifique et en développement qu'est celui de l'économie du patrimoine et ainsi développer la niche spécifique de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et des métiers qui y sont associés, c'est à dire, historiens, architectes, artisans spécialisés des métiers du bâtiment, arts décoratifs, urbanistes, paysagistes.

Il faudrait à court, moyen et long terme envisager une stratégie de formation des architectes, ingénieurs et entreprises et étendre la réflexion également sur les autres secteurs concernés du patrimoine, urbanisme, paysage et métiers d'arts.

Etat de la situation à Grand Bassam

A l'occasion d'une visite d'ensemble de la ville, j'ai eu l'occasion de visiter la Ville Historique et de voir le Phare de Grand Bassam qui est inclus dans le périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Phare : Celui-ci est construit en pierre de synthèse (liant hydraulique et sable, moulée à la demande) :

- parpaing droit
- parpaing courbe
- profil de corniche
- profil de base
- etc...



Figure 1 Phare : base en briques de ciment moulé et moulure moulée



Figure 2 Phare : base en briques de ciment moulé et moulure moulée

Le tout était peint de rouge sur les modules de format de brique ; les corniches, bases et encadrement en couleur ivoire imitant la pierre.

Les traces de ces dispositions sont encore très visibles.



Figure 3

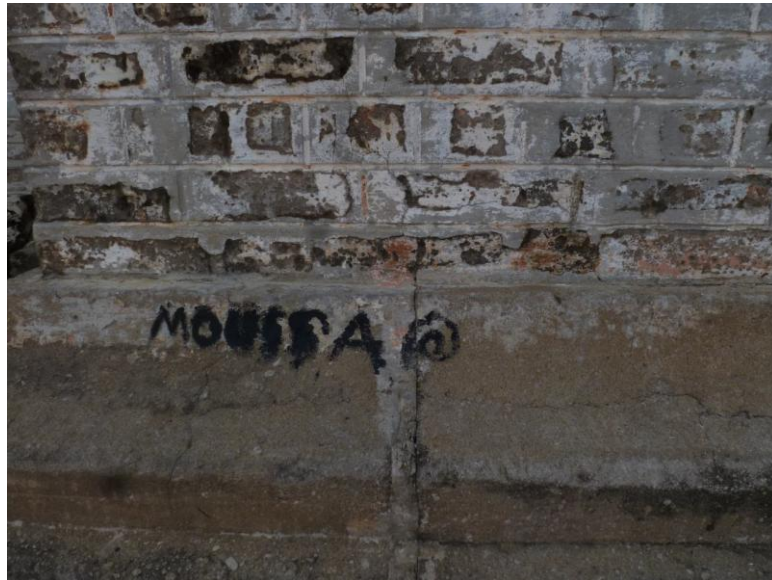


Figure 4



Figure 5

Phare :Vestiges visibles des badigeons : rouge sur « brique »et blanc cassé sur « pierre » Fig. 3, 4 & 5

Le phare est déchaussé et les emmarchements d'accès aux salles basses sont aujourd'hui suspendus.



Figure 6 Phare : Fondement déchaussé

Nous n'avons pu nous rendre à l'intérieur en raison de la présence de nids de guêpes. A ce sujet, le gardien du phare signale que de nombreux touristes souhaitent visiter le phare et/ou utiliser les salles basses. Malheureusement, l'accès en est interdit pour les raisons précitées. Un simple traitement fumigène permettrait de remédier à cet état de fait.

LA VILLE HISTORIQUE

On voit que l'ensemble des bâtiments se trouve dans un état dégradé.

Les édifices en bon état sont ceux appartenant aux institutions publiques et à la collectivité (Préfecture, Maison du patrimoine, Mairie) ainsi qu'aux édifices religieux, les hôtels et quelques habitations.

Il semble que la cession des édifices soit très difficile en raison d'indivisions dont il est impossible de réunir le consentement unanime.

Ces édifices restent donc inoccupés ou partiellement occupés et s'effondrent petit à petit.

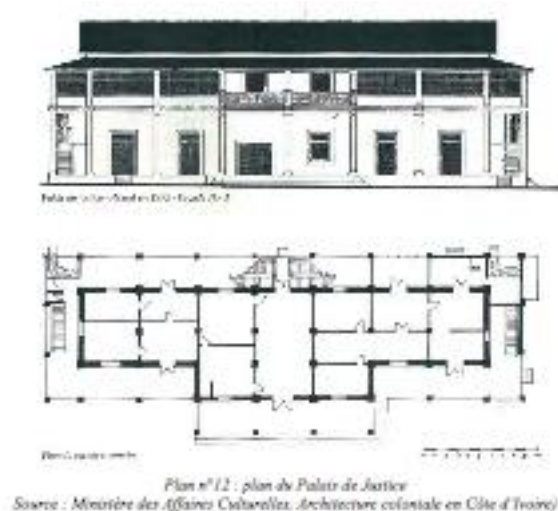
La présence de ces grandes maisons au bord de mer situées à moins d'1 heure d'Abidjan (et bientôt moins avec la mise en service d'un premier tronçon de l'autoroute Abidjan-Accra) ne devrait présenter aucun problème pour qu'un marché d'acquisition et de restauration de ces biens se mette en place – sous réserve d'une maîtrise foncière unifiée de ces bâtiments.

Il semble qu'il s'agit là d'un élément clé du développement de la ville historique. Cette question du foncier relève des points à traiter signalés par le Comité du patrimoine mondial et fait partie des éléments du plan d'action de Grand Bassam. Le traitement de la question foncière est primordiale pour entreprendre des projets de valorisation et restauration et de régénération urbaine. Cette question foncière est une question complexe, fréquente sur de nombreux sites urbains du patrimoine mondial qui ne peut être abordée qu'au cas par cas selon le contexte spécifique national et local.

La question foncière devrait être prise en compte dans le cadre des projets en cours tel que l'inventaire ou la mise en place de plan de conservation pour la ville.

Etat de l'ancien Palais de Justice

Rappel : Le Palais de justice a été construit en 1911 et utilisé jusqu'en 1954. Dans son état d'origine, d'après les documents d'époque, c'est un édifice de plan rectangulaire avec un petit avant corps central qui se prolonge pour former un porche. Edifice est à deux niveaux, entouré d'une galerie couverte. Le toit à double pente est à couverture en tuile. Caractéristique de l'architecture climatique du début du 20^e siècle, l'édifice utilisait des dispositifs ingénieux de ventilation adaptés au climat. Le Palais de justice est un des lieux de mémoire emblématique de l'histoire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.



(Elévation et plan du Palais de justice de Grand Bassam, source Dossier d'inscription <http://whc.unesco.org/uploads/nominations/1322rev.pdf>)



Etat au début du siècle

Figure 7 Carte postale ancienne. Palais de Justice de Grand Bassam. DR.

Le Palais de justice a perdu sa toiture en tuiles de terre cuite ainsi que l'essentiel des bois porteurs de la couverture à l'exception de quelques pannes posées sur des pignons de refends construits en briques creuses de terre cuite.

Le plafond du 1er étage et le toit de la galerie ont disparu.

De ce 1er étage, il est conservé les murs extérieurs et refends en briques creuses ainsi qu'un petit nombre de poteaux extérieurs de galerie également construit en briques creuses.

Donc, actuellement, la dalle du sol du 1er étage **constitue la « couverture » de l'édifice !** Déduction faite d'une moitié de la galerie sur jardin qui s'est effondrée.

Le niveau de rez-de-chaussée est plus complet et il est construit plus lourdement en maçonneries pleines montées à base de briques pleines de terre cuite de très belle qualité ainsi que de parpaings pleins moulés à base d'un mortier de sable et d'un liant de teinte gris clair (chaux hydraulique ?).

Ces blocs sont moulés selon des formats divers : briques (23 x 8), parpaings, corniches intérieures, éléments de clôtures et de garde-corps (escaliers, galerie d'étage), en fait à la demande.

La dalle haute de rez-de-chaussée est constituée d'éléments porteurs espacés de 60/70 cm environ dont l'intervalle est rempli par 3 files de hourdis creux en terre cuite clavés, avec une clef centrale et 2 voussoirs bloqués dans les ailes des profilés métalliques.

Ces hourdis sont donc porteurs, à la façon des voutains de briques pleines habituellement lancés entre profilés métalliques, et ne constituent pas comme c'est toujours le cas un coffrage pour supporter une dalle de compression et des nervures porteuses.

Il s'agit donc d'un système particulièrement léger. Une simple chape de mortier de quelques centimètres d'épaisseur et un enduit de plafond enrobent cet ouvrage.

Le sol est couvert de dalles moulées en mortier de ciment (chaux hydraulique ?) posées sur sable et à joints presque vifs. Leur dépose en récupération devant être aisée à part celles qui sont par trop brisées.

Les percements sont plus complexes qu'il n'y paraît :

Linteaux : 2 IPN moisent des blocs de parpaings hourdés entre les profilés, mais ils se prolongent très au-delà des piédroits pour une raison qui n'apparaît pas clairement : s'agit-il d'un dispositif permettant d'adapter la largeur des ouvertures au gré des besoins, ou bien s'agit-il de constituer une sorte de chaînage ?

A l'extérieur, le cadre des baies, exécutées en mortier relativement épais finit par représenter une forte épaisseur devant l'IPN extérieur. Pour cette raison, la traverse haute du cadre dormant des huisseries se prolonge au-delà des montants en étant scellés dans le mortier.

Les piles extérieures sont construites en maçonneries de briques de terre cuite ou en mortier moulé, de format de brique, le tout recouvert d'un mortier épais (2 cm environ).

Les piles intérieures sont construites en ciment armé, on voit :

- à l'occasion des zones dégradées – les armatures et le « béton » qui n'est constitué que de ciment (gris très foncé) dans une proportion maigre et de sable, à l'exclusion de gravier.

Les piles extérieures étaient reliées entre elles par des profilés métalliques habillées de mortier, mais on observe du côté du pignon Est (à droite en regardant la façade sur rue) que ces profilés sont remplacés par des poutres en « béton » armé où le granulat contient, pour ses gros éléments, des pièces de terre cuite concassés.

Peut-être est-ce pour contenir la poussée des voûtes plates du sol de la galerie aux extrémités là où elles ne s'équilibrent plus. La résistance des profilés dans le sens perpendiculaire est très faible alors qu'une section rectangulaire possède une capacité de reprise d'efforts horizontaux.



Figure 8



Figure 9 Baie de rez-de-chaussée : système de franchissement de la portée



Figure 10 Frettage « naturel » d'une pile de rez-de-chaussée



Figure 11 Noter le scellement des traverses des persiennes dans l'enduit



Figure 12 Poutre en béton armé support de la galerie du 1er étage : noter la présence d'éclats de terre cuite



Figure 13 Vestige de balustres du 1er étage en ciment moulé



Figure 14 *Façade Nord*

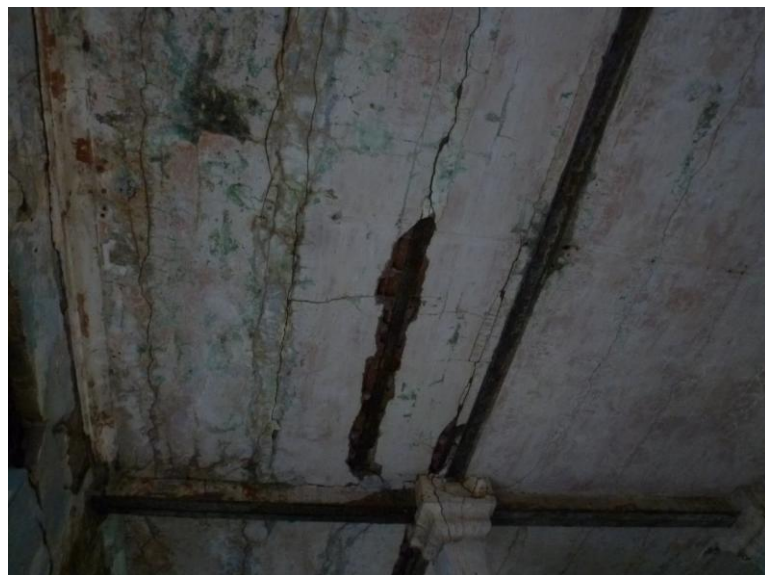


Figure 15 *Etat de la sous-face du plancher du 1er étage*



Figure 16 Pile intérieure en béton armé



Figure 17

Remarques sur la structure

Au-delà de ce qui précède, on voit que l'on a cherché à alléger au maximum le poids du 1er étage puisque celui-ci est construit principalement en briques creuses, de même que les hourdis du plancher (sans béton)

Les éléments de franchissement sont constitués de profilés métalliques (sauf localement en béton armé).

La seule concession au poids vient du choix de la tuile mécanique là où la tôle ondulée aurait permis d'en gagner : sans doute, le caractère et la fonction du bâtiment exigeaient-ils un minimum de noblesse de matériaux.

Par ailleurs, la trame des piles est assez resserrée, y compris à l'intérieur de la grande salle où l'on a disposé une file de colonnes porteuses au beau milieu de la salle d'audience.

Il semble que l'on ait voulu alléger l'édifice et en répartir le poids sur un maximum de points d'appui.

Il faudra vérifier si le bâtiment n'a pas été construit pour tout ou partie sur un ancien terrain marécageux remblayé.

En effet, les premières « cartes » du site indiquent à l'Est des zones marécageuses autour desquelles les édifices de l'installation première des Français s'était faite.

Un sondage de fondation serait une bonne précaution à prendre ainsi qu'une superposition de plans anciens et contemporains.

La question des matériaux

Le premier examen du bâtiment ainsi que du plan de Grand Bassam fait apparaître l'existence de différents matériaux issus de productions locales à côté de ceux qui ont dû être importés de France.

- **Matériaux manifestement importés** : il s'agit des profilés métalliques assurant le franchissement des parties (entre piles, pour supporter les planchers, pour franchir les linteaux de baies, pour porter les limons d'escalier,....)
 - des fers ronds à béton
 - des éléments en bois résineux des menuiseries extérieures, probablement les pannes sous toitures (éloignés et donc difficiles à identifier)
- **Matériaux locaux**
 - on trouve des briques de terre cuite d'excellente qualité, très dure de couleur rose-orangé.
 - on les trouve sous forme de briques pleines petit moule (5,5 X 11 X 22 cm environ), de briques creuses (pour la construction de l'étage et des hourdis de plancher), de briques creuses à parois de forte épaisseur (base des clôtures du terrain par exemple)

Des briqueteries existant dans les environs immédiats, on peut imaginer que des carrières de bonne argile existaient localement. Le bois ne manque pas, il était donc possible de fabriquer ces terres cuites.

Il faudra vérifier si ces fabrications avaient pu inclure dès cette époque des tuiles mécaniques ou bien si celles-ci (qui recouvraient l'édifice) avaient été importées de France.

- On distingue l'utilisation massive d'un matériau que l'on pourrait assimiler à du parpaing plein de ciment.

Il s'agit de pièces de formes diverses moulées dans un matériau constitué de sable et d'un liant gris clair (chaux hydraulique ? à préciser) ;

On en a tiré des formats de briques petit moule, de parpaings pleins de profils moulurés, de balustres, d'éléments de clôtures, de dalles de sol, ;

Ce matériau était constitué pour l'essentiel de sable. On en extrait aujourd'hui de la lagune pour la construction moderne.

La ressource était donc disponible localement.

Le liant devait être importé.

- On trouve une combinaison de ces 2 matériaux pour constituer le béton armé que l'on trouve sur les poutres de rives des petits côtés de galeries où le mortier liant-sable est renforcé d'éclats de brique en lieu et place du gravier, visiblement rare.
- On le trouve également dans des hourdis de planchers d'autres bâtiments (comme la Maison du Patrimoine)
- La question de la maîtrise de la fabrication de ces matériaux est importante pour la restauration de l'ancien tribunal et se résume principalement à analyser les composants de ce mortier à mouler et à en lancer des premières fabrications expérimentales.
- Pour ce qui concerne la terre cuite, il faudrait intéresser un briquetier pour fabriquer les différents modèles avec une terre locale.
- Pour ce qui est du bois de construction (pannes sous toitures, huisseries,.....) : la question de l'utilisation d'un bois local à la place du résineux importé reste posée.



Figure 18 Exemple de balustrade en bois conservé dans la villa historique



Figure 19

Usage

Une fois le diagnostic technique de conservation établi, se pose la question de l'usage.

- Faut-il revenir à la fonction initiale de Palais de justice (ou du moins revenir à une fonction régaliennne) ?
- Faut-il lui trouver un nouvel usage public (culturel...) ? Privé (culturel ou services : restauration, tourisme,... ?)
- Faut-il le faire simplement visiter en tant que tel ? C'est à dire le consacrer dans sa fonction de Monument Historique ? Sachant que l'on se trouvera dans une situation paradoxale où l'ancien tribunal sera l'édifice représentant le mieux ces constructions du tournant des XIXème et XXème siècle, mais sera celui où la matière originelle sera la moins présente !

L'état de référence de l'histoire de l'édifice reste également à définir : faut-il revenir à l'état d'origine (**1910-1911**) pour montrer l'état initial ou bien faut-il montrer l'état de l'époque des procès liés à l'indépendance du pays et donc consacrer un lieu de mémoire ?

Dans tous les cas, il faudra introduire des équipements modernes liés à la sécurité des personnes.

Toutes ces questions doivent être débattues dès maintenant par le gouvernement Ivoirien - Propriétaire et Maître d'Ouvrage - ainsi que par l'UNESCO.

De la fusion du diagnostic technique (et documentaire) et de cette réflexion sur l'usage naîtra le programme du projet de restauration.

De là, pourra être pensé le projet de restauration avec ses dessins et ses prescriptions techniques.

Le chantier en sera la réalisation physique.

Pour que le diagnostic puisse être réalisé, il faut passer un contrat avec un groupement Architecte/Ingénieur Structure sur la base d'un cahier des charges.

Il serait souhaitable que les Agences choisies pour le diagnostic soit les mêmes que pour la Maîtrise d'œuvre. (Projet + suivi de chantier)

Le cabinet ACA que nous avons rencontré sur place avec l'entreprise n'est actuellement missionnée qu'à titre d'architectes Conseil sur la conservation de l'ancien tribunal.

Mais tout diagnostic technique nécessitera des investigations et des relevés que l'état de conservation de l'édifice rend dangereux ; **il faut donc l'étayer, le sécuriser et si possible le protéger des eaux pluviales par un parapluie bâché.**

Rencontre avec l'Ordre national des architectes de Côte d'Ivoire

Nous avons été reçu par le Président et la Vice-Présidente de l'Ordre national des architectes de Côte d'Ivoire à l'agence de M. Guillaume Koffi, Koffi & Diabaté Group Guillaume Koffi.

Nous avons évoqué la création prochaine (peut-être lors de la prochaine rentrée universitaire) d'un premier cours d'Architecture. Dans ce cadre, un module de formation au patrimoine serait le bienvenu. Mes interlocuteurs me précisent que cela fait partie de leurs projets et que la mise en application de la pédagogie se ferait sur site, à Grand-Bassam.

Nous avons fait remarquer que – au-delà du passé colonial (Grand-Bassam, Bingerville, Sassandra, Abidjan le Plateau, Treichville) il existe une qualité certaine de l'architecture des années 1960 autour de la lagune à Abidjan.

M. Guillaume Koffi précise qu'il a été contacté par un groupe hôtelier pour faire un diagnostic patrimonial sur un édifice de Bingerville mais qu'il n'en a pas les compétences.

On voit bien le vide qu'il faut combler mais les acteurs en sont conscients et sont demandeurs de transferts de compétences.

Conclusions (Pour l'ancien Palais de Justice)

- Le tribunal fait partie d'une 3^{ème} vague d'édifices qui se sont construits sur le site après une première construction en bois et une deuxième construction en fer (fonte /acier). Peut-être en raison de la faible résistance de ces matériaux à la corrosion marine, on est passé à des édifices bâtis en maçonneries. La pierre n'étant pas présente sur site ou à proximité et étant pondéreuse pour le transport maritime, on a fabriqué sur place (mais où exactement ?) une pierre de synthèse composée de sable de lagune et de liant hydraulique, que l'on pouvait fournir au gabarit et de la forme voulue.

De plus, contrairement aux produits de terre cuite, aucune énergie n'est nécessaire.

On doit rapprocher ce type de produit de ceux qui étaient mis en œuvre à la fin du XIX^{ème} siècle en France tout particulièrement dans les parcs.

On doit le mettre également en relation avec l'apparition du béton armé autour de 1900 (Maison Hennebique à Sceaux près de Paris).

Cette technique a permis de reproduire en ciment moulé des éléments d'architectures issus des premières constructions en bois (balustres, clôtures,...) ce qui montre que l'inertie des formes malgré le changement de matériaux persiste pendant quelques décennies.

Le bâtiment de Grand Bassam ne se situe donc pas uniquement dans la perspective de l'architecture coloniale mais aussi dans celle de la modernité des techniques et l'histoire des modes constructifs dans le monde.

- Le marché de l'entreprise DAY-Construction étant passé, il est possible d'en affecter une part à la mise en place URGENTE des étaielements et du parapluie, qui permettront de stabiliser l'état déjà très dégradé de l'édifice.
- Dès lors un maître d'œuvre devra être désigné pour mener dans un premier temps un diagnostic patrimonial, architectural et technique.
- Des repérages de compétences locales doivent être déjà lancés pour travailler avec une briqueterie artisanale et un mouleur de parpaings pour tester la faisabilité de reproduire les matériaux originels manquants.

En particulier le liant du ciment moulé doit être analysé en laboratoire pour en connaître sa nature et si possible sa provenance.

Ces analyses peuvent être menées en Côte d'Ivoire par le Laboratoire National et simultanément en France à Champs sur Marne avec l'appui du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) de du ministère de la culture.

Il faudra également à l'occasion de ce diagnostic procéder à des sondages pour connaître la nature des fondations de l'édifice, peut-être bâti sur un remblai anciennement marécageux.

- Une documentation historique sur la construction du Palais de Justice, les conditions qui l'ont amené, l'environnement urbain et naturel, etc..., doit être menée rapidement car ses résultats conditionneront les conclusions du diagnostic et sont absolument nécessaires pour aider à la prise de décisions, statuer sur l'usage et la nouvelle destination et formuler un projet. La recherche documentaire n'est pas accessoire mais bien une étape essentielle du dispositif.

L'évolution du bâtiment dans le courant du XX^{ème} siècle est également importante (électrification, climatisation ?, évolution de l'usage, modification des clôtures, etc...)

Il semble que l'Université d'Aix-en-Provence, d'après la Convention France-UNESCO, se porte volontaire pour effectuer un travail sur les archives de Grand Bassam et le Palais de justice, ce point reste à préciser et à développer.

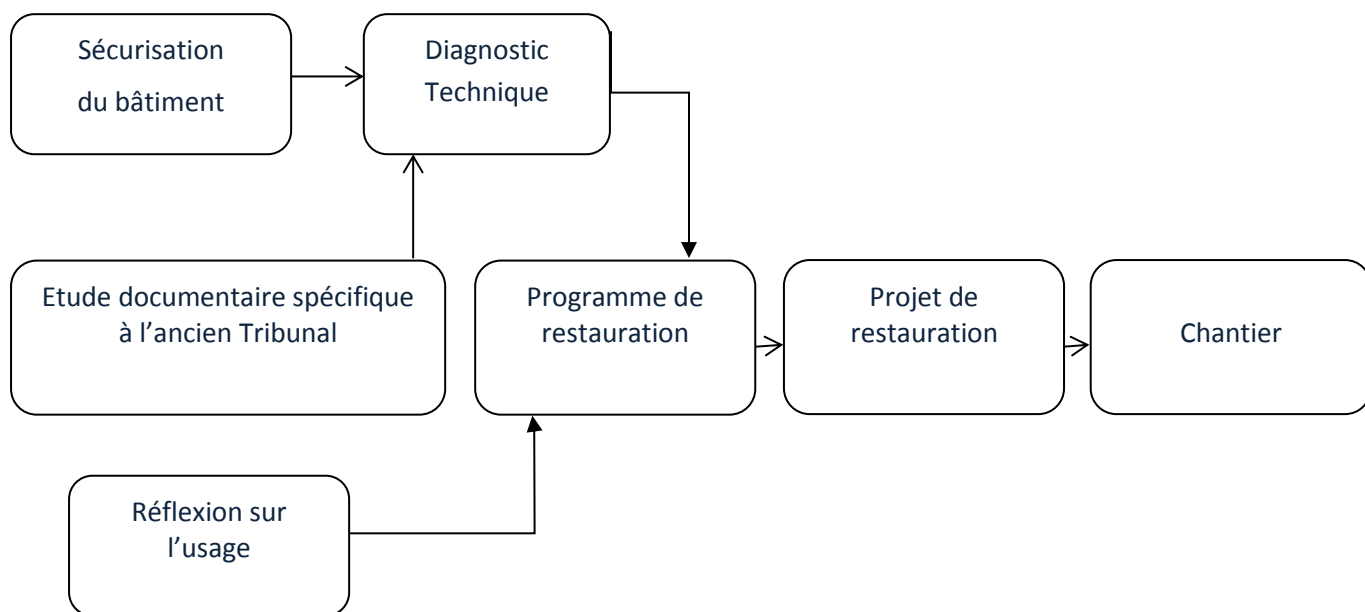
- Ce projet et ce chantier doivent se comprendre – outre le sauvetage de ce Patrimoine – comme une occasion de développer des savoir-faire en matière de matériaux, d'entreprises, de Maîtrise

d'œuvre qui doivent servir la conservation de toute la ville et également d'autres Sites Ivoiriens (Bingerville, par exemple).

Le déroulement doit être systématique et il sera peut-être un peu lent au début mais il y a là une occasion d'un transfert de compétences propres à rendre le pays autonome (dans le processus techniques) pour maîtriser son patrimoine bâti.

Pour cela, espérons qu'il sera possible de mettre en place un système de suivi régulier courant 2015 sous forme de mission technique sur place et de voyage d'étude et d'échange à distance. Un premier pas concret à faire serait un accompagnement pour la rédaction du cahier des charges pour le diagnostic du bâtiment.

Schéma résumant les actions à mener



Annexes

ANNEXE 1 // Mission en Côte d'Ivoire / Programme

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION DE M GOUTAL

DATE ET HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES
Mercredi 29 octobre 19h25	Accueil à l'aéroport et transfert à Bassam	DIEC et M TIEGBE
Jeudi 30 octobre 2014		
10H00	Réunion à Grand Bassam à la Maison du patrimoine Accueil Présentation des participants Présentation des TDR de la mission et échange Divers	M. Coulibaly Diakite DIEC M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Konin Aka DG OIPC M. Tiegbe Dir MPC Mme. Aurelie Dir OIPC Mme. Aliman Sous Dir OIPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Mme. Camara UNESCO Sce culturel Ambassade de France
11H00	Salutations au Préfet	M. Coulibaly Diakite DIEC M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Konin Aka DG OIPC M. Tiegbe Dir MPC Mme. Aurelie Dir OIPC Mme. Aliman Sous Dir OIPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Mme. Camara UNESCO Sce culturel Ambassade de France
11H30	Salutations au Maire	M. Coulibaly Diakite DIEC M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Konin Aka DG OIPC M. Tiegbe Dir MPC Mme. Aurelie Dir OIPC Mme. Aliman Sous Dir OIPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Mme. Camara UNESCO Sce culturel Ambassade de France
12H00	Déjeuner	
15H00	Réunion avec le comité local de gestion Présentation des participants Présentation des TDR de la mission et échange Divers	M. Coulibaly Diakite DIEC M. Konin Aka DG OIPC M. Tiegbe Dir MPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Membres du comité local de gestion Mme. Camara UNESCO
	Soirée libre	
Vendredi 31 octobre 2014		
8H00-9h30	Visite du site de la VHGB	M. Tiegbe Dir MPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam
9H30-12H00	Visite du Palais de justice : présentation maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre	M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Coulibaly Diakite DIEC OIPC

	méthodologie envisagée état d'avancement des études diagnostique de l'état de conservation identification des études à faire et mesure à prendre court/moyen/long terme Débriefing	M. Tiegbe Dir MPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Commission des permis de construire M. Konin Aka DG OIPC Cabinet Sossah Entreprise sélectionnée Ordre des architectes
12H00-14H00	Déjeuner	
14H00-17H00	Suite rencontre Palais de Justice. Ebauche d'un plan d'action pour la restauration du palais de justice. Point sur la méthodologie. Identification des étapes et des études et actions à mener (protection et études historiques et diagnostique des matériaux, formation, suivi maîtrise d'œuvre, etc.) Recommandations	M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Coulibaly Diakite DIEC OIPC M. Tiegbe Dir MPC M. Kongo Mairie de Grand Bassam Commission des permis de construire M. Konin Aka DG OIPC Archives Nationales Cabinet Sossah Entreprise sélectionnée Ordre des architectes
	Soirée libre	
Samedi 1^{er} novembre 2014		
9H00-12H00	Débriefing avec les autorités locales (Mairie & Préfecture)	Maire Préfet M. Sekongo Conseil Technique en charge du patrimoine M. Coulibaly Diakite DIEC OIPC M. Konin Aka DG OIPC M. Tiegbe Dir MPC Cabinet Sossah
12h00-14h00	Déjeuner	
Fin du programme officielle		
15H00	<i>Entretien les architectes de l'Ordre</i>	<i>Ordre des architectes Mairie</i>
19H00 pou	Départ pour l'aéroport (vol AF à 23h00)	DIEC Mairie

ANNEXE 2 // Mission en Côte d'Ivoire / Contacts

CONTACTS

Personnes rencontrées au cours de la mission

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

Adresse : BP V 39 Abidjan – Plateau – Cité administrative – Tour E – 22^{ème} étage – Côte d'Ivoire

- Monsieur **Maurice Kouakou BANDAMAN**

Ministre de la Culture et de la Francophonie

Courriel : mauricebandaman@yahoo.fr

Tél : (225) 20 21 24 92 – (225) 20 21 24 98 - Télécopie : (225) 20 21 24 96 - Port : (225) 09 49 51 20

- Monsieur **Fernand SEKONGO**

Conseiller technique du ministre en charge du patrimoine culturel.

Courriel : sekongofernand@yahoo.fr

Tél : (225) 20 21 24 82 – Port : (225) 05 41 89 51

- Monsieur **Mamidou Zoumana COULIBALY-DIAKITE**

Directeur des infrastructures et Equipements Culturels (DIEC).

Courriel : zoom3392@yahoo.fr

Tél : (225) 20 21 24 88 – Port : (225) 09 65 09 74

OFFICE IVOIRIEN DU PATRIMOINE CULTUREL (OIPC)

- Monsieur Konin AKA

Directeur général de Office Ivoirien du Patrimoine Culturel

Courriel : konin_aka@yahoo.fr

Port: (00225) 01 29 72 99

Maison du patrimoine culturel de Grand Bassam

Adresse : BP 311 Grand Bassam – Côte d'Ivoire

Site internet : www.grand-bassam-villehistorique.com

courriel : maisondupatrimoine1@wanadoo.fr

- Monsieur **Sylvain TIEGBE**

Secrétaire exécutif du programme de gestion de la ville historique de Grand Bassam

Courriel : tiegbesylvain@gmail.com – tiecha252002@yahoo.fr

Tél : (225) 21 30 17 47 - (225) 21 30 17 46 - Port : (225) 07 41 44 51

REGION DU SUD-COMOE – Département de Grand Bassam

Préfecture

- Monsieur **Djoman Mathias BEUDJE**

Préfet du département de Grand Bassam,

Tél : (225) 21 30 18 50

Courriel: beudjedjoman@yahoo.fr

Commune de Grand Bassam

Maire de Grand Bassam Adresse : BP 202 Grand Bassam – Côte d'Ivoire

- Monsieur **Georges Philippe EZALEY**

Maire de Grand Bassam

Courriel : gpezaley@yahoo.fr

Tél : (225) 21 30 14 41

Monsieur **Jean Josselyn KONGO Wabo**

Chargé de la Coopération et des Relations Extérieures

Mairie de Grand-Bassam

Courriel : joskongo@yahoo.fr

Tél : (225) 225 07 87 21 10

Tél : (225) 21 30 14 41

- Monsieur **Moustapha « COMARA » dit Hamza.**

Bénévole gardien du phare de Grand Bassam – quartier du Petit Paris

Tel : (225) 56 78 61 73 – Port : (225) 66 14 50 78

Abidjan

CABINET A.C.A. architectes consultants et associés

Adresse : Rue des bijoutiers, cité des arts

Cocody, 01 BP 1895 Abidjan 01 – Côte d'Ivoire

- Monsieur **Francis SOSSAH** et Madame **Stéphanie SOSSAH architectes DESA**

Courriel : sossahfranciS@gmail.com

Tél, fax : (225) 22 44 54 36 – Port : (225) 07 31 94 59 (225) 07 28 79 31

Courriel : stephaniesossah@gmail.com

Adresse : 16, rue Collange 92300 Levallois Perret France

Courriel : s_sossah@hotmail.com

Tél : (0033) 0626469235 – Port : (0033) 0954446078

CABINET DSY

- Monsieur **Christophe NADO**

Architecte

Courriel : christophenado@outlook.fr

Tél : (00225) 57 26 99 36

[en charge de l'étude globale sur la ville historique]

Adresse : BP. 1085 - Abidjan 01 - Côte d'Ivoire

Tél : (225) 20 32 10 96 - 07 07 21 51 – Fax : (225) 20 32 44 04

ENTREPRISE DAY-CONSTRUCTION, titulaire du marché de travaux sur le tribunal

- Monsieur **Abi Yvon DIGRE**

Directeur

Courriel: dayconstruction@hotmail.fr

Port:(00225) 07 10 18 38

Président de l'Ordre national des architectes de Côte d'Ivoire

- Monsieur **Guillaume KOFFI**

Président de l'Ordre national des architectes de Côte d'Ivoire

Abidjan – Plateau - 17 Bp 278 Abidjan 17 Abidjan

Cabinet Koffi & Diabaté Group

17 BP 59 Abidjan Boulevard Latrille Cocody Danga Nord (Côte d'Ivoire)

Courriel : info@koffi-diabate.com

Tél : (225) 22 48 33 33 Fax : (225) 22 48 33 34

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Bureau d'Abidjan

Adresse : Il Plateaux – 7^{ème} Tranche, Rue L 129x84 – Abidjan – Côte d'Ivoire www.unesco.org

- Madame **Maimouna CAMARA**

Administrateur de programme culture

Courriel : m.camara@unesco.org

Tél : (225) 22 52 70 20 – Port : (225) 01 11 52 17